



COMMUNE DE SAESSOLSHEIM

Arrondissement de Saverne

MAIRIE 27 rue Principale – 67270

Téléphone : 03.88.70.57.19 Email : mairie.saesso@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2018

Conseillers élus : 15 **Sous la présidence de M. Dominique MULLER, Maire**

En fonction : 14 **Membres présents** : FOURNIER Christiane - HINDENNACH Gérard - Éric FALK,
BAERMANN Fabrice – DURANDOT Mathieu – HEIM Marc – MULLER Cécile –
Présents : 10 RIFF Dominique-DORVAUX Olivier

Compte-rendu affiché **Membres absents non excusés** : BAEHL Nicolas - HEITZ Isabelle - SCHARSCH Julien

le 12 juillet 2018 **Membre absent excusé** : KEITH Hervé (pouvoir à MULLER Cécile).

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du lundi 14 mai 2018

Après relecture, M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 mai 2018.

Aucune observation particulière n'étant soulevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

2. Travaux

2.1 Acquisition de frigos pour la salle

M. le Maire présente un devis de la Société TRUMPF de DETTWILLER pour l'acquisition de deux nouveaux appareils pour l'Espace Communal : un réfrigérateur et un congélateur. Cette acquisition fait suite à de nombreuses demandes des utilisateurs de compléter les équipements existants.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- D'acquérir les deux nouveaux appareils réfrigérants pour une valeur de 2 400 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

2.2 Etude de faisabilité du chauffage église et mairie

Suite à la délibération du 4 décembre 2017 décidant d'une étude de faisabilité du chauffage de la Mairie et de l'Eglise, M. Le Maire présente un devis de la société ANETAME Ingénierie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- de confier l'Etude de faisabilité à la Société ANETAME Ingénierie pour un montant de 4 000 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

2.3 Travaux de signalisation horizontale et verticale

Après la délibération du 14 mai 2018 concernant divers travaux de signalisation horizontale et verticale, la commission voirie s'est déplacée sur le terrain afin de compléter la liste des panneaux de signalisation.

M. Le Maire présente le devis complété pour un devis d'une valeur de 3507.10 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- de confier les travaux de signalisation à l'entreprise EG Signalisation de Wasselonne pour un montant de 3507.10 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

2.4 Remplacement des luminaires à l'école

Suite aux changements de luminaires déjà effectués dans l'une des salles de classe du groupe scolaire, M. le Maire propose de remplacer tous les autres luminaires et présente un devis de la société électricité KAH.

Il s'agit d'un devis pour le remplacement de 66 luminaires complémentaires encastrés à l'énergie LED.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- de confier les travaux à Electricité KAH pour un montant de 6580.00 € HT
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

2.5 Remplacement de la borne fontaine au cimetière

Après signalement et vérification par les services du SDEA, une fuite d'eau a été détectée au niveau de la borne fontaine du cimetière.

M. Le Maire a remarqué une consommation de 534 m3 pour la seule année 2017.

Après un suivi des consommations d'eau sur deux mois, le conseil municipal décidera ou non de changer toute l'installation qui vient d'être revérifiée par les services du SDEA avec changement de joints d'étanchéité.

2.6 Travaux de crépissage de l'atelier municipal:

En l'absence de devis suffisants, ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal. Fabrice Baermann est chargé de recueillir un devis supplémentaire afin de pouvoir comparer les deux offres déjà déposées en mairie.

3. Heures complémentaires à Michel RUCK

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouvrier communal a effectué 35 h complémentaires pour les travaux de tonte du gazon du fait de l'abandon en 2018 de ce service externalisé.

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

- Que ces heures seront payées en heures complémentaires, au même taux horaire que son salaire de base.
- Autorise le Maire à signer les documents y afférents
-

4. Contrat de maintenance des défibrillateurs

M. le Maire propose de souscrire un contrat de maintenance pour les deux défibrillateurs avec la société Cardia Pulse.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- de souscrire le contrat de maintenance pour un montant de 299.00 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

5. Frais d'énergie à refacturer et demande de subvention de l'USS

5.1 Frais d'énergie

M. le Maire propose de faire un point sur les charges de chauffage et de consommation d'eau pour l'année 2017.

Les charges de chauffage du club-house sont calculées sur 16 semaines.

Il propose, comme les années précédentes, de faire un geste à l'égard de cette association et propose de

- Réduire de moitié les frais de consommation d'eau pour l'Union sportive.
- Maintenir les charges de chauffage dans leur intégralité.

Les montants des charges se déclinent comme suit:

- chauffage: 903.17 €
- eau 290 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à émettre le titre de recettes correspondant de 1193.17€
- et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.
-

5.2 Acquisition d'un arroseur automatique

M. Le Maire présente un devis de la Société Jard'Équipement pour l'acquisition d'un arroseur automatique pour l'Union Sportive de SAESSOLSHEIM.

Le Conseil Municipal souhaite que l'USS participe à l'acquisition de cette dernière à hauteur de 50% du montant hors taxe. La consommation d'eau est entièrement à la charge de l'Union Sportive.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- d'acquérir l'arrosoir automatique pour un montant de 2065€ ht
- de demander une participation de l'USS pour la moitié de la valeur de l'arroseur automatique, soit un montant de 1 032. 50 € .
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

5.3 Location des chapiteaux et de l'espace communal

A Le Conseil Municipal est appelé à délibérer suite à la location du chapiteau les 16 et 17 juin 2018 par l'USS.

Une facture sera établie comme suit:

- Location chapiteau: 150 €
- Mise à disposition des poubelles: 5x12 € = 60€
- Location cuisine: 30 €
- Frais de nettoyage extérieur(poubelles et autres): 30€

B Le Conseil Municipal est appelé à délibérer suite à la location du chapiteau du 29 juin 2018 par l'USS.

Une facture sera établie comme suit:

- Mise à disposition des poubelles: 2x12 € =24€
- Location cuisine: 30 €
- Frais de nettoyage cuisine et sanitaires : 30€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire à émettre les titres de recettes successifs de 270€ et de 84€ et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Il a aussi été rappelé que les équipements loués à l'union sportive durant ces trois jours ont souffert d'un manque de nettoyage, de rangement et de mise en sécurité optimale.

Une correspondance sera une nouvelle fois adressée au Président afin de respecter les conditions de location et l'état des lieux après utilisation.

A défaut, les locaux et les chapiteaux ne seront plus loués pour des manifestations de ce type.

6. Convention d'occupation du domaine public: convention d'accessibilité

M. WILT a déposé un permis de construire le 3/05/2018 pour transformer un garage en salon de coiffure au 16 rue de la Libération 67270 SAESSOLSHSIEM et demande, pour être en conformité avec les règles d'accessibilité, de pouvoir utiliser le domaine **privé** de la Commune.

La demande consiste à réaliser un marquage horizontal signalant l'accessibilité du local.

A cet effet, le pétitionnaire s'engage en contrepartie à entretenir l'espace public contigu à son entrée de local.

Pour ce faire une convention doit être établie afin de formaliser la demande du pétitionnaire. .

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide

- D'autoriser M. WILT à effectuer la signalisation horizontale
- Autorise le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents

7. Jumelage avec la commune de Grozon, programme et statuts du comité de jumelage

Suite à la délibération du 14 mai 2018 concernant la mise en place du comité de jumelage avec la Commune de Grozon, deux réunions ont été organisées pour sa création.

Un président, M. DURANDOT Mathieu, ainsi qu'un vice-président M. BAERMANN Fabrice ont été élus.

En vertu des dispositions de l'article L 2143-2 du CGCT, il est proposé de créer un comité consultatif, plus adapté à la situation du fait de la présence d'élus et de personnes extérieures au conseil municipal.

M. Le Maire informe également les membres du conseil Municipal du programme concernant le séjour à Grozon qui se déroulera le 13 et 14 juillet 2018

Le déplacement se faisant en bus et comptera au maximum 29 participants.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, 8 voix pour et 2 abstentions

Décide

- De prendre en charge le frais de transports pour le séjour à GROZON d'un montant de 1280 € ttc
- Autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

8 Finances: Décision modificative budgétaire-investissement

Considérant les crédits votés au niveau du budget primitif 2018 et les dépenses effectivement réalisées ou restant à réaliser,

le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise les transferts suivants:

Gestion Générale:

Dépenses d'investissement Chapitre 20 (Opération 30)
à l'article 20422"bâtiments et installation" + 4628.00€

Dépenses d'investissement chapitre 020
à l'article 020 - 4628,00€

9 Vente des pavés:

Le conseil municipal, après discussion, propose de vendre les pavés stockés près du stade. Les futurs acquéreurs devront déboursier 5€/m². Ces pavés proviennent des anciens passages piétons de la route de Saverne et de la rue Principale.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise le Maire à émettre les titres de recettes et à signer tous les documents y afférents.

10. Divers

- **Le 3 juillet:** Représentation des CM2 font leur cirque
- **Le 6 juillet:** Marché du Terroir
- **le 13 et 14 juillet :** jumelage de la commune avec la commune de Grozon(Jura)
- **Le 18 juillet :** Tournée du jury départemental de fleurissement
- **Le Lundi 3 Septembre 2018 à 20 h :** réunion du conseil municipal

- **Cérémonie: Une réception sera organisée,** par la commune, à la rentrée de septembre afin de féliciter les féminines de l'Union Sportive qui ont été sacrées championnes d'Alsace.

Suivent les signatures des membres présents :

MULLER Dominique	FOURNIER Christiane	HINDENNACH Gérard	FALK Éric
BAEHL Nicolas	BAERMANN Fabrice	DORVAUX Olivier	DURANDOT Mathieu
HEIM Marc	HEITZ Isabelle	KEITH Hervé	MULLER Cécile
RIFF Dominique	SCHARSCH Julien		

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.